

SUD éducation Créteil—Maison des syndicats de Créteil
11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

Septembre 2008

Solidaires Unitaires Démocratiques

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui n'offre que la misère et la précarité pour le plus grand nombre.

contacter les sections locales SUD

Section Locale SUD de **Saint-Denis** : Rodolphe Ciulla,
école maternelle La Source 06 70 19 67 61

Bourse du travail de Saint-Denis 11 rue Génin
93200 Saint-Denis

Section Locale SUD d'**Aubervilliers** : Sabine Duran,
Groupe scolaire Babeuf/Robespierre 01 48 99 54 64

Section Locale SUD de **Bobigny** : Stéphane Daubilly,
école Marie Curie 01 48 30 83 48

EDITO

Depuis plusieurs mois, les coups pleuvent sur le Service Public d'éducation :

- 11 200 suppressions de postes pour cette rentrée, entre 15 et 20 000 à la rentrée prochaine
 - Suppression des heures de cours du samedi pour les élèves des écoles élémentaires avec l'annualisation du temps de travail pour les enseignants
 - Remise en cause des seuils d'ouverture et de fermeture de classes « spécifiques » du 93 (obtenus après 3 mois de grève reconductible en 1998), entraînant une hausse du nombre d'élèves par classe
 - Nouveaux programmes « recentrés » sur les maths et le français au mépris des sciences, de l'histoire, de la géo, des arts (application du « socle commun de connaissances »)
 - Traitement des difficultés scolaires sous le seul angle du « rabâchage » par des cours supplémentaires (le matin, le midi ou le soir pour les élèves de la moyenne section au cycle 3, pendant les vacances pour les CM1 et les CM2)
 - Remise en cause du RASED, dont le ministère assure que « les missions seront assumées par tous les enseignants » avec les fameuses « heures de soutien aux élèves en difficulté »
 - Fin des instituteurs(-trices)-remplaçants avec le projet de loi Darcos d'un « Droit d'Accueil » pour les élèves par des agents municipaux, en cas d'absence d'unE enseignantE (congé maladie ou maternité, par exemple)
 - Licenciement des collègues EVS en fin de contrat. « Les missions sont pérennes, pas les personnes » a osé nous affirmer le rectorat de Créteil !
- C'est un recul majeur du service public d'éducation : un **Service Minimum d'éducation** !
- Le gouvernement veut qu'on fasse « mieux avec moins ». C'est « mieux » en matière d'économie budgétaire et « moins » d'éducation pour nos élèves. Cette logique, c'est celle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui touche également les autres secteurs du service public (impôts, culture, etc.). (...) *Suite p 2*

(...)/suite p1

Mais ici ou là, des enseignants, des EVS ou des parents se battent pour exiger des moyens à la hauteur des besoins éducatifs. Les grèves à Paris, en Loire-Atlantique, dans le 92 Nord ont montré que des équipes sont déterminées à entrer en résistance à ce gouvernement.

SUD éducation appelle à étendre ces mobilisations locales pour coordonner les résistances dans un puissant mouvement de grève, seul à même de faire reculer ce « gouvernement du mépris des salariés et des services publics ».

Nous nous battons pour :

***des créations de postes à la hauteur des besoins de nos élèves**

***la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires (dont les EVS, les CAE, les CAV, etc.)**

***le maintien des 26 heures de cours et des RASED pour les élèves**

***un collectif budgétaire pour la création d'urgence de 450 postes de titulaires-remplaçants pour le 93**

***le retrait des nouveaux programmes.**

Pour se faire entendre d'un gouvernement dont la surdité est la première caractéristique, les grèves d'une journée ne suffiront pas. Il faut construire, dans l'unité la plus large possible, un mouvement de grève jusqu'à satisfaction des revendications.

CAE, CAV, EVS, sans statut, sous-payés ! ça ne peut plus durer ! ça va péter !

Les collègues EVS sont indispensables au bon fonctionnement des écoles. Pourtant, au cours d'une délégation au rectorat de Créteil, un responsable des Ressources Humaines a osé nous affirmer que « les missions sont pérennes, pas les personnes » ! Cela signifie clairement qu'après avoir travaillé deux ans auprès d'un élève en situation de handicap, unE collègue EVS est « remerciéE » par un retour à la case départ : l'ANPE ! Mais entre juin et décembre 2008, ce sont plusieurs centaines de CAE, CAV et d'EVS qui vont se trouver « en fin de contrat » (donc au chômage) dans notre académie !

Comme les services rectoraux n'ont en rien répondu aux revendications des personnels précaires mobilisés au sein du Collectif des Précaires de l'Éducation (CPE-RP), une manifestation a été organisée en direction du ministère le 11 juin dernier. La première question posée à la délégation reçue au ministère a été : « c'est quoi un contrat d'avenir ? » !

Cela en disait long sur la compétence des personnes qui nous recevaient !

Le rectorat, les ministères du travail et de l'éducation se moquent de l'avenir des précaires ! Le plan Borloo dit « de cohésion sociale » qui a créé les contrats aidés (CAE, CAV) prévoyait :

- une formation qualifiante
- une rémunération salariée
- un « retour à l'emploi durable ».

Sur ces 3 points, il y a carence de la part des autorités ! Très peu de formations qualifiantes ont été dispensées puisque la plupart du temps c'est « l'adaptation au poste » (sur le terrain) qui a fait office de formation ! La rémunération est restée partielle (de 600 à 800 €) puisqu'un temps partiel était imposé aux collègues. Quant au retour à l'emploi durable, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi (DRTE-FP) reconnaît que 6 mois après les fins de contrats, 70 % des collègues n'ont toujours pas trouvé d'emploi !

Alors, il faut se mobiliser fortement pour que ce scan-

dale éclate publiquement ! Il faut intervenir partout pour dénoncer que derrière l'affichage politique du RSA (Revenu de Solidarité Active), ce sont des milliers de salariés en « contrats aidés » qui connaissent le chômage après la précarité !

Nous devons porter avec les parents d'élèves, les enseignants la revendication de la titularisation sans condition de concours ni de nationalité des EVS, des CAE et des CAV sur des postes de « nouveaux corps de fonctionnaires ».

SUD éducation soutient activement la lutte des personnels précaires en étant partie prenante du CPE-RP.

SUD éducation appelle les équipes à se mobiliser dans l'unité, parents d'élèves-personnels précaires-enseignants, pour exiger le réemploi et la titularisation des collègues arrivés en fin de contrats.

SUD éducation participera à la convergence de ces initiatives pour obtenir une titularisation de tous les collègues en « contrats aidés » qui le désirent.

Titularisation des collègues sur des « nouveaux corps de titulaires »

Ce sont les collègues du collectif CAE-CAV-EVS qui ont élaboré les missions suivantes :

- *éducateur scolaire en école, collège et lycée*
- *animateur scolaire avec 3 mentions :*
 - *formateur/gestionnaire de salles informatiques*
 - *documentation/bibliothèque (BCD)*
 - *polyvalent (soutien pédagogique, sorties scolaires, aide administrative)*
- *secrétaire administratif en école, collège et en lycée*
- *éducateur pour l'intégration des élèves en situation de handicap*

Remplacements des instits absents : « Droit d'accueil » contre Droit à l'éducation !

La Seine Saint-Denis a un problème chronique pour remplacer les maîtres et les maîtresses absents. Au moindre arrêt maladie (mais également pendant les congés maternité, pourtant facilement prévisibles), des classes entières se retrouvent sans enseignant. Les circonscriptions sont alors incapables d'envoyer des titulaires-remplaçants, déjà affectés sur des remplacements longs.

L'année dernière, de nombreuses écoles ont dépassé les 100 demi-journées de cours non-remplacées. Les journées sont plus difficiles puisqu'il faut accueillir les élèves du collègue absent, ce qui alourdit les effectifs. Pour les enfants, ce sont des heures de cours en moins. Bref, tout le monde y perd...

Il semble évident et urgent de créer des postes de titulaires-remplaçants pour le département. Les enseignants, soutenus par les organisations syndicales, exigent un collectif budgétaire d'urgence pour que chaque classe ait un maître (ou une maîtresse) titulaire. Mais le gouvernement réduit les postes et les heures de cours des élèves (en supprimant le samedi matin)...

Alors que faire pour remplacer les instits absents ?

Le ministère a ses solutions :

Des retraités, des étudiants pour les remplacements ?...

-en Ile-et-Vilaine, l'inspection Académique a recruté des enseignants « à la retraite » en tant que vacataires pour remplacer les instits absents ! Travailler plus (longtemps) pour avoir le droit d'être vacataire ?

-au mois de mai, Darcos a annoncé la création d'une « agence nationale du remplacement ». Cette agence, dont le ministre tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une agence d'intérim, fera appel à des étudiants en master ou à des stagiaires !

Des animateurs de la ville, des ATSEM pour les remplacements ?

Mais le pire est sans doute dans la *loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire obligatoire*.

Le projet de loi Darcos a été très médiatisé sur la question de la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil (SMA) en temps de grève. Les articles 3 à 6 de ce texte encadrent et restreignent effectivement le droit de grève des enseignants. Mais l'article 2 ne concerne pas l'accueil en temps de grève :

« *Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique est accueilli pendant le temps scolaire obligatoire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Lorsque ces enseigne-*

ments ne peuvent pas être dispensés, il bénéficie d'un service d'accueil. »

L'absence d'un maître (ou d'une maîtresse) pour maladie implique bien que les enseignements ne puissent être dispensés. Donc, le « service d'accueil » doit être organisé dans les cas où il n'y a pas de remplaçants disponibles.

Mais qui assurera cet accueil ?

L'article 7 stipule que « *La commune peut accueillir les élèves dans les locaux des écoles (...) y compris lorsque ceux-ci continuent d'être utilisés en partie pour les besoins de l'enseignement.* »

Les communes devront alors envoyer des agents municipaux dans les écoles pour garder les élèves des enseignants non remplacés !

Darcos entérine définitivement le manque de remplaçants comme la norme. Au lieu de créer des postes d'enseignants pour aller dans ces classes, on instaure un droit d'accueil pour les élèves. Alors que nous réclamons un droit à l'éducation, le gouvernement organise un droit à la garderie.

C'est une vaste opération d'économie budgétaire puisqu'il suffira à l'état de compenser financièrement les gardes assurées par les communes au lieu de créer des postes budgétaires.

Nos élèves ont droit à l'éducation !

Pour nos élèves nous voulons un service maximum d'éducation, pas un service minimum d'accueil. Le gouvernement impose cette politique de régression éducative en restreignant le droit de grève ! C'est la pénurie pour l'école publique et le muselage de la contestation contre cette injustice !

Nous exigeons avec les parents que le service public soit doté de moyens humains et matériels à la hauteur des besoins éducatifs de nos élèves.

-SUD éducation invite les équipes à informer le syndicat du nombre de demi-journées non-remplacées.

-SUD éducation appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser avec les parents d'élèves (et leurs organisations, FCPE,...) pour exiger des circonscriptions des titulaires-remplaçants.

-SUD éducation s'adressera aux autres syndicats du département pour organiser une convergence des mobilisations dans les communes vers l'Inspection Académique du 93.

-SUD éducation exige un collectif budgétaire dès la rentrée pour la création immédiate de 450 postes de titulaires-remplaçants (Brigades, ZIL) pour la Seine Saint-Denis et l'abandon du Projet de loi Darcos sur le « droit d'accueil ».

***Luttons contre le non remplacement des maîtresSEs absents
Une proposition de motion
à voter en conseil des maîtresSEs / d'école en page 7***

SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN

L'éducation n'est ni un coût ,ni un investissement, c'est un droit !

Sud éducation rejette la mise en place des heures de soutien pour les élèves en difficulté en remplacement du samedi matin.

Cette mise en avant du soutien des élèves en difficulté ne peut masquer la réalité du projet de réduction de 2 heures pour tous les élèves, y compris ceux en difficulté scolaire.

En effet, cette nouvelle « organisation » s'appuie sur le socle commun de connaissances où les apprentissages sont conçus comme un empilement des savoirs réduits au strict minimum requis. Dans cette conception des enseignements soumis à une logique d'efficacité, la prise en compte de l'échec scolaire est « individualisée » et culpabilisante pour les élèves et leur famille. Il n'est à aucun moment analysé comme un processus collectif, mettant en jeu l'institution, les pratiques pédagogiques, et les logiques plus globales touchant les parcours individuels.

Externalisée, consacrée au rabâchage et à la reproduction hors temps scolaire de ce qui a été fait en classe, cette prise en charge des élèves en difficulté est totalement déconnectée des autres domaines d'apprentissages et rejette dans l'obscurité les pratiques pédagogiques qui font appel à l'expression, à la créativité, à la recherche, à la curiosité ou à la coopération au sein de groupes hétérogènes. Simples « cours particuliers », voire heures de colle pure et simple, les heures de soutien maintiennent les enfants au sein de leurs difficultés, sans possibilité d'échange : à aucun moment, elles ne feront sens pour l'élève en lui permettant de comprendre et d'apprécier que les savoirs constituent avant tout un plaisir, et non une punition, que l'on peut investir dans bien d'autres domaines (histoire, sciences, arts, eps). De plus, confinées au hors temps scolaire, au domaine de la sanction, elles ne peuvent qu'avoir un effet négatif sur les apprentissages et empêcheront les équipes éducatives de mettre en place, pendant les heures de classe, des moments de travail en ateliers ou en petits groupes de recherche, d'expression ou de remédiation.

Pourquoi faudrait-il punir et discriminer les enfants en difficulté en les contraignant à passer plus de temps en classe ? La pédagogie doit s'adapter au public scolaire et non l'inverse. Les élèves en difficultés doivent être pris en compte, (rythme des apprentissages), valorisés, avec un véritable projet scolaire. Les échanges de savoirs doivent permettre aux élèves les plus en difficulté de (re) prendre confiance en elles, en eux., d'où l'importance des projets, de la pédagogie active, de la coopération, de l'autonomie.

Les élèves ont avant tout besoin de postes supplémentaires, d'enseignant-e-s spécialisé-e-s, d'orthophonistes pendant les heures de cours... et certainement pas d'heures sup' qui se feront de toute façon au détriment de notre temps de préparation devant la classe et nécessiteront une pléthore de réunions et d'évaluations...

Ces heures supplémentaires sont avant tout destinées à ne créer aucun poste et mettront en péril les personnels spécialisés des RASED.

Par ailleurs l'organisation de ces heures de soutiens aggrave les conditions travail et de vie des enseignants du 1^{er} degré et comporte des approches que nous dénonçons depuis quelques années :

- les partenariats avec les collectivités locales ou tout autre dispositif local sont réaffirmés. A terme, la menace est une externalisation des missions de l'école et la décentralisation du premier degré.

- le rôle des directeurs s'oriente encore un peu plus vers un statut de « coordinateur », appellation qui ne trompera que peu de temps, et annonce clairement les EPEP !

- le cadrage pour la maternelle configure la césure envisagée depuis longtemps : des GS filant vers un pré-CP et pour les PS et MS, de bien lourds silences.

- quel rôle pour les Rased ? Ils sont mis en marge alors que nous revendiquons un renforcement de ceux-ci !

- ce dispositif préfigure évidemment la flexibilité et l'annualisation du temps de travail des enseignants.

Ce dispositif qui s'inscrit dans la politique gouvernementale d'un service minimum d'éducation, n'obéit qu'à une seule logique, celle de la réduction des coûts et des exigences scolaires via le socle commun.

Sud éducation lutte contre cette approche comptable et statistique de l'enseignement où la multiplication des dossiers, des pourcentages, des évaluations n'alièment aucune remédiations réelles et efficaces.

Motion

Ecole XXXXX
à Madame ou Monsieur l'IEN de la circonscription de XXXXX

Le conseil des maîtres/d'école de XXX réuni le XXXXX
Constate que la mise en place des heures de soutien pour les élèves en remplacement du samedi matin :

- ne correspond pas au besoin des enfants.
- stigmatise les élèves en difficulté et leur famille;
- dégrade les conditions d'enseignement et de travail des enseignants;

Décide d'utiliser ces heures à :

- La concertation de l'équipe éducative;
- Une réflexion approfondie sur l'échec scolaire en liaison avec les membres du RASED;
- La rencontre avec les parents et les partenaires institutionnels de l'école;
- Aux actions à mettre en place pour lutter contre l'échec scolaire dans le cadre des heures de classes.

Demande que: les moyens d'une aide véritable, spécialisée et concertée dans le cadre de l'école ordinaire soient données aux enfants. Que la prise en charge de la difficulté extrêmement complexe soit faite par des équipes de professionnels (maîtres spécialisés, maître de la classe, psychologue scolaire, CMP, orthophonistes, ...) dans le cadre d'une étroite concertation avec les équipes pédagogiques

Nouveaux programmes 2008

Cohérence de l'idéologie libérale en matière d'éducation: Incohérence d'un savoir morcelé au service d'une société hiérarchisée et inégalitaire.

Les nouveaux programmes pour l'école élémentaire mettent fin brutalement à une certaine conception de la polyvalence des enseignants du premier degré. Ils signifient aussi l'arrêt d'une conception transversale des apprentissages et de la culture.

Ces programmes proposent un ensemble de savoirs morcelés sans cohérence, dont le but ultime est l'évaluation puis la sélection et non l'acquisition d'une culture émancipatrice pour tous. Dans ces programmes même si la liberté pédagogique apparaît en préambule, l'accent est mis sur la mémorisation et l'exercitation de savoirs transmis à un auditoire passif. Les démarches constructivistes et culturelles sont reniées.

Ce projet annonce la fin de la polyvalence des enseignants en le recentrant sur un apprentissage technique de notions abstraites dénuées de sens dont l'objectif ultime est l'évaluation et la sélection des élèves et des enseignants les plus performants.

Cette approche ultra scolastique se décline de l'école maternelle à l'école primaire, la notion de cycle ayant dorénavant disparu de la terminologie officielle. Ces programmes inspirés des programmes de 1923 marquent le retour à une hiérarchisation des savoirs et à une ségrégation culturelle.

Programmes pour l'Ecole maternelle

Ce qui apparaît d'emblée à la lecture c'est la volonté, probablement inspirée par les critiques objectives de Mr Alain Bentolila, de centrer les apprentissages à l'école maternelle sur les fondamentaux du socle commun.

L'accent est mis sur une appropriation du langage non plus à partir d'activités libres de jeu et de création, d'ateliers ou de lecture d'album mais au travers de véritables séquences de vocabulaire se décomposant en activités de classification et de mémorisation.

Que vont devenir les projets transversaux associant les arts, la lecture, les sorties culturelles avec une telle approche ?

Il est exigé de mettre les enfants dans des situations de production écrite ce qui en soi est plutôt intéressant (mais parfois artificiel) afin de commencer à partir de ces activités de lecture / écriture à classer et mémoriser des syllabes et des sons, sûrement pour mieux les préparer à leur futur CP en méthode syllabique !

Quel sens peuvent avoir la lecture et l'écriture pour des enfants de cet âge si des activités vécues et motivantes n'ont pour seul but que d'entrer le plus tôt possible dans l'apprentissage des sons ?

Les activités de découverte du monde sont recentrées sur un apprentissage précoce de la numération et du calcul, la place des sciences de la technologie et des arts plastiques est réduite à une peau de chagrin alors que c'est souvent dans ces champs disciplinaires fondés sur le tâtonnement et les échanges libres que se créent de vrais échanges verbaux et c'est aussi là que se forment les représentations mentales sur lesquelles se fonderont à l'école élémentaire les savoirs mathématiques abstraits.

Pour ce qui concerne la socialisation des tout petits, là aussi, c'est un pré-dressage qui nous est proposé en guise d'éducation à la citoyenneté : il s'agit grosso-modo d'apprendre à dire bonjour et merci, surtout aux adultes, de répondre aux questions posées, surtout à celles des adultes, de se conformer aux règles dictées par des adultes.

Programmes pour le CP et le CE1

Dans la continuité de ce qui est proposé à l'école maternelle le projet de programme pour le CP et le CE1 (fin des cycles) propose un retour aux fondamentaux du socle commun, tout en respectant la liberté pédagogique de chaque enseignant ainsi que le définit le préambule du projet. L'apprentissage de la lecture dans ces programmes repose sur un apprentissage hiérarchisé des syllabes et sons afin d'accéder à des textes complexes ou plutôt afin d'accéder à des textes permettant de répondre aux questions posées par le maître et récompensés par une note. Hormis le discrédit jeté sur la méthode globale responsable du soi disant échec de l'école publique alors qu'elle n'exista que dans les écoles Decroly (ou jusqu'à preuve du contraire, elle ne fabriqua pas de générations d'illettrés), aucune approche n'est ouvertement prônée si ce n'est le respect des progressions phonologiques auquel s'ajoute si possible l'emploi d'un bon manuel !

Pour ce qui concerne l'apprentissage de l'écriture aucun lien n'est fait avec l'apprentissage de la lecture, on est déjà dans la « rédaction à l'ancienne » qu'on fera de temps en temps, histoire de donner un peu de sens aux séances de grammaire prévues dès le Cp dans lesquelles on trouvera l'étude d'une partie du groupe nominal et la conjugaison aux 4 temps de l'indicatif ? sans parler des leçons de vocabulaire à vide déconnectées de la vie et des motivations internes. Evidemment on revient aussi à la bonne vieille orthographe et au couplet leçon exercices dès le CP sans lien ni avec la lecture ni avec l'écriture. Bref un siècle de recherche psycho-pédagogiques partent à la poubelle avec ces nouveaux programmes.

En mathématiques, ces programmes proposent un enseignement mécanique et dénué de sens reposant sur l'acquisition d'automatisme et de techniques à partir de leçons et d'exercices bien que là aussi la liberté pédagogique soit respectée ! Respectée oui sauf que le nombre de notion à ingurgiter est tel que de toute façon il sera techniquement difficile à tout bon fonctionnaire de proposer des situations problèmes motivantes et ouvertes à ses pauvres élèves ! (La division à un chiffre était prévue au Ce1 !)

Pour ce qui concerne le programme d'éveil on se retrouve avec un ensemble de notions vagues sans véritable contenu. L'expérimentation, le tâtonnement, les démarches scientifiques hypothético-déductives sont absents de ces programmes et l'éducation artistique se retrouve casée entre l'anglais et les leçons de morale. De toute façon il ne s'agit que de se préparer à se confronter à des œuvres au cycle 3.

En définitive il ne s'agit que de dispenser un enseignement passif de la culture au moment même où les enfants en ont plus que jamais besoin face à l'omniprésence de la publicité et du divertissement de masse.

Le retour de la morale en guise de socialisation est en fait assez pitoyable, il marque véritablement un refus de penser l'école et plus généralement l'espace public en tant que lieu de coopération et de prise d'initiative.

Comme en maternelle il s'agit pour les enfants de se conformer à des règles et principes édictés par les adultes, saupoudrés de maximes ronflantes et d'allusion aux oripeaux républicains tels que Marianne, la marseillaise ...

(...) suite p 5

Evidemment nulle part n'est fait mention de l'établissement de règles de vie collective, de la tenue de débat ou de conseils d'enfants ...Non coopérer c'est concourir collectivement à obéir au maître qui lui même obéit à sa hiérarchie...

De toute façon les horaires proposés en ce qui concerne ces champs interdisent toute approche transversale, au cycle 3 .Ce mouvement de morcellement et de hiérarchie des savoirs est à son comble et parachève ces programmes à l'ancienne.

Programmes pour le Ce2, Cm1, Cm2

A partir du Ce2 on s'enferme vraiment dans une scolastique absconse dans tous les domaines de la scolarité. De fait le Ce2 couronne l'avènement du robot-élève moyen : lors des années précédentes par petites touches on a préparé cette classe où on passe la majeure partie de son temps à subir passivement un savoir transmis par un robot-enseignant.

Ainsi en ce qui concerne la lecture on constate dans ces nouveaux programmes une omniprésence de la compréhension, de l'analyse grammaticale des textes. Aucun objectif culturel n'est mis en avant, il s'agit de lire un certain nombre de livres pour répondre aux questions posées par l'enseignant qui évaluera la compréhension. Il s'agit de faire de la grammaire pour être sélectionné plus tard au collège, la littérature n'étant en définitive qu'un alibi culturel pour faire passer la pilule !

Le programme de grammaire, vocabulaire orthographe accapare d'ailleurs la quasi-totalité du temps consacré à la langue française. On est loin de la grammaire en 4 pages de Célestin Freinet, tout le Bled et le Bécherel devront être dispensés matin midi et soir pour les réfractaires et de temps en temps quand on aura bien travaillé ,vous m'écrirez une rédaction dans laquelle vous me raconterez un après midi au bord du canal de l'Ourq à la manière de Gustave von Flaubert. Evidemment tout ça sera distribué sous forme de leçons-exercices-dictées, pas question de perdre une minute avec des textes libres, des poésies ou des projets d'écriture ! Les poésies on les apprend mon

brave, on ne les écrit pas sauf si on est artiste mais ça, c'est pas dans notre bassin d'emploi, de toute façon !

En mathématiques ce qui a été commencé en Ce1 continue sur la même lancée avec un nombre de notions à traiter énorme qui ne laissera pas d'espace pour les activités de recherche libre et de tâtonnement, ni pour le calcul vivant ou les jeux mathématiques.

C'est l'approche la plus réactionnaire qui est plébiscitée, du type exercice leçons-contrôle-remédiations , approche confirmée d'ailleurs par la mention à de nombreuses reprises dans le texte, au recours à un manuel de qualité, gage de succès pour les élèves.

L'histoire, la géographie, les arts se trouvent relayés en périphérie voir même en très grande banlieue dans la continuité de ce qui est prévu de la maternelle au Ce1. Ce qui est proposé est un enseignement passif de quelques dates, de quelques événements et une vision apolitique de la géographie nationale.

En arts compte tenu des horaires préconisés en maths et en français et compte-tenu de l'augmentation des horaires de sport (peut-être est-ce pour assagir les aliénés de l'école caserne) la pratique sera quasi impossible pour le bon maître qui prescrit sa dose de grammaire en gélule quotidienne. Donc il faudra faire de l'histoire de l'art à des enfants de Ce2 !!! Un peu, de temps en temps, rassurez vous car la plupart du temps on restera dans question pour un champion, avec un peu d'arte, puis un peu d'anglais pour être un citoyen globalisé comme il faut !

Enfin, après avoir philosophé à coup de massue de la maternelle au Ce1 sur les bienfondés de la morale d'Emmanuel Kant, nos élèves auront la possibilité, après leur 3 heures de sport pour garder la ligne et ne pas manger trop de sucre qui nuit à la santé des pauvres , de découvrir les merveilles de notre démocratie modèle en relation avec le programme d'histoire et de géographie. Avec des élèves si bien éduqués point n'est besoin d'atelier philo ou de conseil de coopérative, vestiges d'un temps passé ou les pauvres partaient en vacances aux frais de l'état !

RECU DU MINISTRE SUR BASE ELEVES !!

Communiqué de SUD EDUCATION Créteil

Xavier Darcos a décidé de ne garder que le minimum. Il a indiqué qu'il avait décidé que la profession et la catégorie sociale des parents, la situation familiale de l'élève, l'absentéisme signalé, ainsi que les données relatives aux besoins éducatifs particuliers, ne feront plus partie du périmètre des données collectées dans le logiciel « base élèves » dans le Premier degré.

Ce n'est pas à la Cnil — dont cela aurait été le rôle — mais c'est à l'obstination et à la pugnacité des militants, des collectifs « Non à base élèves ! » et des parents que nous devons cette victoire. Dans cette lutte, SUD EDUCATION a pris toute sa place, avec la FCPE, le SNUipp, le SNUDI-FO et la CGT EDUCATION.

Cette première avancée doit nous permettre de préparer la suite des actions à la rentrée scolaire (refus des 2 heures supplémentaires pour les élèves en difficulté, boycott des « nouveaux programmes »).

Restons vigilants ! Exigeons le retrait définitif de ce fichier !



Parents, enfants sans papier Restons vigilants !

Nous, enseignants et représentants des parents d'élèves de l'Ecole réunis ce en conseil d'école, prenons sous notre protection les élèves dont les parents sont menacés d'expulsion parce que sans papiers. Nous refuserons de livrer ces élèves à la police si celle-ci venait à se présenter à l'école. Nous soutenons la demande de régularisation des familles concernées afin que leurs enfants puissent poursuivre leur scolarité normalement et que leur droit à l'éducation soit ainsi respecté.

Fin des IUFM

A l'image d'un président qui fait une annonce par jour ou presque, le ministre de l'Éducation Nationale semble lui aussi aspiré par ce tourbillon inflationniste. En dépit des mouvements de contestations qui accompagnent chacune de ses réformes c'est maintenant l'IUFM qui est la cible de ce destructeur boulimique.

Dans le contexte de rigueur budgétaire liquider les IUFM permet de faire l'économie de 80 000 postes de formateurs. C'est aussi un moyen efficace de récupérer des personnels administratifs et ouvriers qui y étaient rattachés. Cette logique de réduction drastique des coûts préside désormais à chaque décision qui sacrifie les services publics au nom de l'harmonisation européenne. Il ne s'agit pas pour Sud Education de porter aux nues les IUFM mais la volonté de démanteler une énième institution, renforce notre sentiment de révolte et nous anime dans le désir de faire le lien entre tous les personnels depuis la maternelle jusqu'à l'université car il n'est plus à démontrer que les attaques visent le système éducatif dans son intégralité et nécessitent de s'organiser en conséquence.

La menace n'est pas simplement économique, en agissant ainsi Darcos fait un signe aux réactionnaires de tous poils qui réclamaient la peau de cette créature. Certes l'image des IUFM est écornée. A certains moments ils ont été l'instrument de projets mal inspirés. L'amalgame charte allègre/pédagogisme triomphant porté par un Philippe Meirieu, aujourd'hui repentant, anime encore le ressentiment des stagiaires et des enseignants. Il n'en demeure pas moins que l'acte d'enseigner n'est pas anodin et qu'il requière qu'une institution lui soit dédié.

On ne peut pas d'un côté contester les nouveaux programmes dans ce qu'ils ont de simplistes, les rejeter en utilisant des argumentaires empruntés à la recherche pédagogique ou à la didactique et accepter que les lieux qui ont permis cette réflexion s'éteignent. Pis la disparition des IUFM va parachever la mise en œuvre programmée d'une école repliée sur des fondamentaux et des pratiques inopérantes notamment sur la difficulté scolaire. Xavier Darcos et ses séides, nostalgiques d'une école de l'excellence qui n'a jamais existé confondent une tête bien faite et une tête bien

pleine. Ils prennent une direction qui nous renvoie aux heures sombres de l'histoire puisque la seule parenthèse dans la formation des enseignants est à mettre au passif du régime de Vichy.

Par ailleurs, du côté des étudiants, le recrutement à bac+5 avec une formation au métier de l'éducation sous couvert de revalorisation salariale est un leurre. Certes Sud revendique la titularisation des personnels sans conditions de concours ni de nationalité mais avec un statut. La disparition des concours ouvre la voie au recrutement local et au renforcement du pouvoir des chefs d'établissement sur ces prérogatives et sans garanties statutaires pour les futurs enseignants. Le compagnonnage institué par la disparition de la formation initiale n'est pas la solution pour assurer une entrée optimale dans le métier. Cette conception repose sur l'idée que l'enseignement est une compilation de recettes et la réforme des programmes en assure la cohérence.

Enfin la dérégulation des droits d'inscriptions à l'université avec la mise en œuvre de la LRU pose une question de fond sur le recrutement des enseignants. Longtemps les carrières enseignantes ont servi d'ascenseur social mais l'augmentation des droits d'inscription et l'allongement de la durée des études pour prétendre à un poste d'enseignant vont être un frein pour les gens issus des classes les plus modestes.

Par tous les moyens, la casse sociale est bien organisée, il est plus que temps d'y mettre un coup d'arrêt.



Motion remplacements

Un exemple de texte à présenter à tous les partenaires du conseil des maîtresSEs et d'école.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous, enseignants et représentants des parents d'élèves de l'école xxxx de la commune xxxx réunis ce jour en conseil des maîtres, constatons que cette année encore de nombreuses absences d'enseignants n'ont pas été remplacées (..... demi-journées à ce jour). La continuité des apprentissages n'est pas assurée pour les élèves qui n'ont pas classe pendant plusieurs jours. Leur surnombre dans les classes qui les accueillent dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Nous remarquons que depuis plusieurs années les problèmes de collègues non remplacés sont en augmentation constante. C'est pourquoi nous vous demandons des moyens de remplacement supplémentaires (postes de titulaires ZIL) pour la prochaine rentrée.

Motion adoptée le xxxx

Dès la rentrée,
c'est décidé,
Je vais adhérer, ré-adhérer,
militar, soutenir, lutter,
m'informer, informer mes collègues, débattre, me bouger, pétitionner,
manifester ma colère et ma solidarité,
rêver, inventer, défendre mes idées, mes valeurs, mes conditions de travail.

Renforçons le syndicalisme de lutte !



Sud éducation

24h/24, 7j/7

Même pendant les vacances,
C'est sur la toile !

infos ,convergences des luttes,
RESF , Solidaires, pétitions en ligne,
presses, outils de luttes, affiches à
télécharger, toute l'actualité

Sud éducation Créteil

<http://www.sudeduccreteil.org>

Dispensé de timbrage

Créteil
Sud
Éducation

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

Déposé le : 25 /08 /2008



Supplément n°1 au n°76 - Mai 2008

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

Sommaire

- 1 Edito
- 2 CAE CAV sans statut, sous payés
- 3 Remplacements des instits absents :
« Droit d'accueil » contre Droit à l'éducation !
- 4 Suppression du samedi matin:
« L'école n'est ni un coût ni un investissement, c'est un droit! »
- 5 Nouveaux programmes
- 6 Nouveaux programmes, recul du ministre sur base élèves
- 7 Fin des IUFM
- 8 contacter SUD éducation Créteil
- 9 -13 bulletins d'adhésion

SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeduccreteil.org <http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631